



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 64991

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet de la révision du plan de régionalisation des aides européennes aux producteurs de céréales. En effet, les modalités actuelles d'attribution de ces primes PAC bénéficient davantage aux départements qui présentent les meilleurs rendements, pénalisant de fait certains territoires où l'on compte essentiellement de petites et moyennes exploitations. En conséquence, il lui demande selon quels délais il entend honorer l'engagement personnel qu'il avait pris au mois d'avril 2000 devant le congrès d'une organisation syndicale agricole, quant à la révision de ce plan de régionalisation et à l'instauration d'une prime unique, en vue de remédier à cet état de fait.

Texte de la réponse

Le plan de régionalisation des aides aux grandes cultures fixe les rendements de référence qui servent au calcul du montant des aides. Ainsi en fonction du caractère irrigué ou non des cultures, éventuellement avec la distinction des bases maïs, chaque département s'est déterminé en 1992 au moment de l'élaboration du plan de régionalisation. Cette multiplicité de rendements répond à la diversité des situations locales et à la volonté des agriculteurs de chaque département. C'est éventuellement par une redéfinition du plan de régionalisation français relatif à l'ensemble des céréales, oléagineux et protéagineux qu'il pourrait être envisagé de répondre aux difficultés spécifiques de certaines régions, notamment pour ce qui concerne les oléagineux. La solution proposée a été étudiée avec d'autres hypothèses mais les associations spécialisées concernées n'ayant pu aboutir à un compromis autour d'une démarche qui modifierait l'ensemble de ces soutiens aux grandes cultures, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé de ne pas modifier le plan de régionalisation applicable en 2002.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64991

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 août 2001, page 4439

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5568